

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-52

PRODUCTION ET DIFFUSION D'OUTILS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Date de la convocation
12/09/23

Le 19 septembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		HORNEBECK Catherine	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1	1	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine		SALVIAT Gérard	X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	3	3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie		NICOUX Renée	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1	1	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		MICHON Marie Hélène	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		POUYAUD Bernard	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2	2	5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3	3	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable animation territoriale et évaluation)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif et financier)



CODE PROJET : 7202 Support et outils pédagogiques

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : Mesure Phare : concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 36 : Organiser la communication

Contrat de Parc 2023-2026 – FICHE ACTION N°6.2 : ACTIONS EDUCATION AU TERRITOIRE

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

L'éducation figure parmi les orientations prioritaires définies dans le décret réglementant les Parcs naturels régionaux. Plus généralement, il s'agit de transmettre les savoirs et savoir-faire du territoire par des actions d'éducation et de formation. Ici, l'objectif est de concevoir, réaliser et faire vivre des outils pédagogiques, ou des outils de communication à portée éducative, destinés à démultiplier l'action auprès d'un public beaucoup plus large que celui rencontré à l'occasion des animations.

Il s'agit également de promouvoir les actions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) et de vulgariser les connaissances techniques par la création de supports ou médias (agenda papier, clips audio et vidéo, quizz, cahiers des patrimoines, affiches...) auprès des habitants du territoire.

La programmation de ces supports s'inscrit dans l'orientation 7 du projet de charte du Parc 2018-2033 « Transmettre les savoirs du territoire ».

Description du projet :

Pour 2023, il est proposé l'édition d'une nouvelle **affiche de la collection « faune et flore du PNR ML »** de la série « rapaces nocturnes » pour compléter les 6 affiches déjà éditées.

Il est proposé de réaliser l'affiche de la **Chouette Hulotte**. Du reste, la collection intégrale des rapaces nocturnes sera atteinte sur une prochaine édition en se consacrant à la chevêchette qui a été observée de façon inédite sur le territoire du PNR ML en 2023.

Les affiches seront distribuées librement à l'accueil de la Maison du Parc, aux écoles lors des animations, aux acteurs éducatifs et partenaires dans le domaine de l'environnement et au grand public à l'occasion de manifestations auxquelles participe le Parc.

Le tirage est proposé à hauteur de 1 000 exemplaires en conséquence des retours d'expériences des années passées.

Plan de financement prévisionnel :

L'opération consiste à recruter un illustrateur aquarelliste et un imprimeur. La rédaction des textes sera réalisée en régie.

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Illustrations et Impressions	2 000 €	REGION (50%)	1 000
		DREAL (20%)	400
		Autofinancement PNR (30%)	600
Coût total en TTC	2 000 €	TOTAL	2 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de poursuivre la collection des rapaces nocturnes (Chouette Hulotte) ;
- de valider le plan de financement pour l'affiche « Chouette Hulotte »
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice concerné.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de poursuivre la collection des rapaces nocturnes (Chouette Hulotte) ;
- de valider le plan de financement pour l'affiche « Chouette Hulotte »
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice concerné.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6	0	0
Départemental = 6	2	1	3	6	0	0
Communes = 8	1	3	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		9	15	21	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le 27/09/2023
 Et qu'elle a été affichée le 27/09/2023



REÇU LE
27 SEP. 2023
 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

REÇU LE
27 SEP. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)